

**MOTION N° 1 PRESENTEE ET ADOPTEE A L'UNANIMITE  
A LA REUNION PUBLIQUE DES RIVERAINS DU CMMP le 16 AVRIL 2008  
adressée à MONSIEUR LE PREFET de Seine-Saint-Denis (en recommandé AR)**

Copie à : Monsieur le Maire d'Aulnay-Sous-Bois, Monsieur le Député d'Aulnay et Pavillons-Sous-Bois, la DDASS, le STIIC, la CRAMIF, le BRGM, l'ADEME, la Direction Départementale du Travail du 93, la Direction Régionale du Travail d'Ile de France, l'Inspection du Travail d'Aulnay, la Direction Départementale de la Médecine du Travail du 93, la Direction Régionale de la Médecine du Travail d'Ile de France, l'InVS, la CIRE

---

**Les participants** réunis le 16 Avril 2008 à la salle Gainville d'Aulnay-Sous-Bois, à l'initiative du Collectif des Riverains et Victimes du CMMP, de Ban Asbestos France, d'ADDEVA 93, des Associations de Parents d'élèves LIPE et FCPE du Bourg et d'Aulnay Environnement, après avoir entendu l'exposé des Associations sur la situation du site CMMP, **demandent à Monsieur le Préfet** :

- **de mettre en demeure immédiatement l'ancien industriel CMMP et le propriétaire actuel KAPA de fournir les avant-projets** prévus le 19/10/2007 en Préfecture portant sur les trois domaines de :
  - La dépollution des bâtiments
  - Leur démolition sécurisée
  - L'assainissement du sol et du sous-sol pollués à l'amiante et au zircon radio-actif (avant-projets qui auraient du être réalisés avant la fin de l'année 2007 et suivis, comme promis, d'une réunion courant Janvier. Ainsi, à l'inertie du CMMP s'ajoute, Monsieur le Préfet, votre propre inertie)
  
- **d'exiger pour ces avant-projets un chantier de désamiantage conforme à la réglementation** du retrait d'amiante comme l'ont démontré les Associations dans leurs courriers aux autorités (lettres des 15/06/2007, 31/10/2007, 10/12/2007 et 25/02/2008), ce qui suppose :
  - **les prélèvements non encore réalisés** à cœur des briques et à l'extérieur des murs, sur la toiture, au sol et dans le sous-sol
  - **la construction d'une enveloppe étanche à l'air et à l'eau à l'extérieur** des bâtiments interdisant l'échappement des fibres d'amiante vers l'extérieur
  - **les dispositions techniques sécurisées pour le sol amiantifère**

Les Associations sont à même de constater que vos dernier courrier, Monsieur le Préfet, n'augure rien de bon :

1. un simple dépoussiérage à sec limité à l'intérieur des locaux, en total infraction avec la réglementation, semble admis d'avance
  
2. la concertation que vous aviez promise avec les Associations, en amont à partir des pré-projets non ficelés, semble réduite à une simple consultation formelle à partir de documents quasiment achevés

**Ainsi se profile une troisième rentrée scolaire dans les locaux provisoires** et le site continue de se dégrader et de menacer riverains et passants. Cette situation est vécue, tant par les victimes du CMMP (80 à ce jour) que par les riverains, comme intolérables.

**Les participants vous demandent, Monsieur le Préfet, de prendre vos responsabilités.**

**Les tergiversations officielles ont assez duré  
depuis trois ans sur ce chantier de désamiantage**

**MOTION N° 2 PRESENTEE et ADOPTÉE à L'UNANIMITE moins UNE ABSTENTION**  
**à la REUNION PUBLIQUE DES RIVERAINS DU CMMP le 16 AVRIL 2008**  
**adressée à MONSIEUR LE PREFET de Seine-Saint-Denis (recommandé AR)**

---

**Les participants** réunis le 16 Avril 2008 à la salle Gainville d' Aulnay-Sous-Bois, à l'initiative du Collectif des Riverains et Victimes du CMMP, de Ban Asbestos France, d'ADDEVA 93, des Associations de Parents d'élèves LIPE et FCPE des écoles du Bourg et d'Aulnay Environnement, après avoir entendu l'exposé des Associations sur la situation du site CMMP, **ont pris connaissance des faits suivants :**

- une tôle ondulée métallique s'est détachée du toit du bâtiment CMMP mitoyen du vieux cimetière laissant entrevoir, par un trou béant, l'intérieur de l'atelier BB2 où était broyé le zircon
- une deuxième tôle métallique, proche de l'atelier Matec, provenant sans doute de la façade au fond du cimetière, est tombée près d'une tombe
- au même endroit, 2 autres tôles ondulées métalliques, censées occulter les fenêtres, pendent n'attendant que le prochain coup de vent pour se détacher
- d'autres tôles, semble-t-il en plastique, provenant du toit, jonchent le sol de la cour de l'usine

**Ces faits révèlent une situation de danger grave et imminent pour les riverains.** Les tôles métalliques sont coupantes, les plaques en amiante-ciment lourdes et peuvent provoquer de sérieuses blessures lors de chutes en hauteur, **en cas de fort vent.** Ils interviennent après les chutes en 2006 de plaques du toit en amiante-ciment tombées dans l'avenue du Trianon.

- **Dès 2001**, les Associations réclamaient dans une première réunion en Préfecture des mesures contre de telles chutes du toit
- **En 2004**, l'expert de CDB demandait dans son rapport des mesures conservatoires d'urgence de protection contre ces risques. Un deuxième expert concluait de même
- **En 2006**, les Associations transmettaient aux autorités un reportage de 49 photos confirmant la dégradation spectaculaire du toit

**Ces alertes successives n'ont pas été prises en compte** ni par le Maire de l'époque, ni par le Préfet. **Pire**, alors que l'arrêté préfectoral initial prévoyait la surveillance de l'état de dégradation du site, que le CMMP n'a jamais respecté et que le Préfet n'a pas fait respecter, ce dernier a même supprimé cette obligation dans le nouvel arrêté du 17/07/2006.

**Les participants vous demandent, Monsieur le Préfet, d'agir pour que soient prises des mesures d'urgence garantissant la sécurité des personnes face à la dégradation du site qui s'accélère :**

1. protection des alentours de l'usine par la pose d'un dispositif (filet, grillage, etc ...)
2. stabilisation et colmatage des éléments de la toiture et de la façade fragilisés
3. dispositif de surveillance de dégradation du site en rétablissant les visites bimensuelles

**Ils enregistrent l'engagement de Monsieur SEGURA, Maire d'Aulnay, d'intervenir auprès du Préfet.**